



COMMUNIQUÉ

La Ville de Senneterre souscrit aux mesures gouvernementales pour endiguer la propagation de la COVID-19 (coronavirus)

Senneterre, le 13 mars 2020. Suite à la conférence de presse du gouvernement du Québec et aux mesures adoptées par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, la Ville de Senneterre désire informer ses citoyens que :

- Les édifices municipaux de loisirs sont fermés à la population, tels que :
 - Aréna : fermé pour la présente saison;
 - Curling : fermé pour la présente saison;
 - Bibliothèque : fermée jusqu'à nouvel ordre;
 - Piscine : fermée présentement et les cours seront retardés de deux semaines;
- L'hôtel de ville demeure ouvert pour répondre aux interrogations de la population;
- Tous rassemblements ou événements de 250 personnes et plus ne pourront être tenus dans nos édifices, et ce, jusqu'à nouvel ordre;
- Tous les rassemblements non nécessaires sont à éviter;
- Les organisateurs et producteurs d'événements sont invités à respecter cette norme gouvernementale.

Nous invitons les citoyennes et les citoyens à respecter les mesures d'hygiène de prévention générale telles que le lavage régulier des mains et à s'informer des dispositions à prendre en cas de symptômes apparents. Également, prenez toutes les mesures nécessaires afin d'éviter la propagation du virus par la désinfection des endroits propices à la propagation d'infection.

La Ville étudiera les mesures d'accompagnements nécessaires pour son personnel.

Toute nouvelle mesure qui devrait être prise ultérieurement selon l'évolution de la situation vous sera communiquée via nos outils de communication, notamment la page Facebook de la Ville de Senneterre.

Les efforts soutenus que nous consentirons collectivement, sans céder à la panique, demeurent notre principal atout dans la lutte à ce virus.

Merci de votre collaboration!

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte, maire
Ville de Senneterre
Tél. : 819 737-2296, poste 210
Cell. : 819 856-5863
jmmatte@ville.senneterre.qc.ca